



**CENTRE PENITENTIAIRE DE GUYANE
CS 90516
97332 CAYENNE CEDEX**

Tel : 0594 35 58 28

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

(RC)

	<p><u>MAITRISE D'OUVRAGE</u></p> <p>CENTRE PENITENTIAIRE DE GUYANE CS 90516 97332 CAYENNE CEDEX</p>
---	--

PROCEDURE DE 1% ARTISTIQUE POUR LES PROJETS IMMOBILIERS DU SPIP DE GUYANE

LOT N°1 : 1% ARTISTIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU SPIP MILIEU FERME

LOT N°2 : 1% ARTISTIQUE POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DU SPIP MILIEU OUVERT

DATE ET HEURE DE REMISE DES PLIS :

LUNDI 08 JANVIER 2018 – 16H HEURE DE MÉTROPOLE (12H HEURE GUYANE)

1 Renseignements généraux.

Maîtrise d'ouvrage / Conduite d'opération

Centre Pénitentiaire de Guyane
Tomoya TONNELIER
0594 35 58 39
tomoya.tonnellier@justice.fr

Alain AMAPA
0594 35 58 28
Alain.amapa@justice.fr

Direction des Affaires Culturelles
M. David REDON
david.redon@culture.gouv.fr
0594 25 54 00

Les informations inscrites dans l'annonce légale complète le présent règlement de consultation.

2 Données marché

Lieu d'exécution

Lot n°1
Centre Pénitentiaire de Guyane
CS 90516
97332 Cayenne

Lot n°2
Centre Pénitentiaire de Guyane
CS 90516
97332 Cayenne

Visite du site

Non obligatoire

Date et modalités de remise des offres

Lundi 8 Janvier 2018 à 12h heure de Guyane / 16h heure de métropole
(Attention : remise des offres sur le site du profil acheteur
www.marches-publics.gouv.fr, ce site est calé sur l'heure métropole).

Critères d'attribution

Voir Article V du CCP

Validité des offres

180 jours à partir de la date limite de réception des offres

Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Il est passé pour la durée de réalisation de l'opération et prend fin lors

de la réception des travaux. L'opération est déclenchée par l'émission d'un ordre de service.

Durée d'exécution des Travaux prévue **Voir CCP**

Type de marché Alloti

Présentation des offres Chaque dossier comprendra :
L'acte d'engagement complété et signé
La DPGF (Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire)
Les formulaires DC1, DC2, Kbis, cotisation URSSAF, Attestation de non condamnation, responsabilité civile et décennale.

L'entreprise a la possibilité d'effectuer une remise des offres en dématérialisée sur le site du profil acheteur.

Possibilité de réponse « Marché Public Simplifié » (MPS).

Clause de sureté Les entreprises qui effectueront les prestations devront fournir à l'administration, avant la date prescrite pour le commencement des travaux, une liste nominative des personnes qui exécuteront les prestations et signalera tout changement de personne au moins 48 heures à l'avance.

L'administration se réserve le droit d'interdire l'accès et de demander le remplacement immédiat des personnes jugées par elle indésirables et cela sans être tenue d'en préciser le motif.